

MAKING WAVES



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE
CITIES INITIATIVE**
L'ALLIANCE DES VILLES
DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Nouvelles sur le financement octroyé au Canada

Création du groupe de travail parlementaire des Grands Lacs et du Saint-Laurent

L'engagement des maires auprès de plus de 40 députés à l'été 2020, doublé des efforts du personnel de l'Alliance et d'autres parties prenantes, a mené à la création d'un groupe de travail parlementaire des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ce débat ciblé entre les maires et les députés de l'Ontario a abouti à la création de ce groupe de travail en septembre, lequel a pour mandat d'examiner le rôle du gouvernement du Canada dans l'environnement, l'économie et la société de la région. Ce nouveau groupe de travail permettra aux administrations municipales d'avoir un dialogue régulier avec le gouvernement fédéral sur les enjeux relatifs aux Grands Lacs et au Saint-Laurent.

Création du Cadre de relance sécuritaire

Au cours des mois d'été précédent le discours du Trône, le gouvernement du Canada a créé un programme de 19 milliards de dollars, auquel 2 milliards ont été ajoutés par la suite (pour un total de plus de 21 milliards de dollars), pour aider les systèmes de santé, les provinces, les municipalités et les écoles à faire face aux défis urgents relatifs à la COVID-19.

Sur les 19 milliards de dollars initiaux, environ 3 milliards étaient directement destinés aux administrations municipales, dont 2 milliards pour le fonctionnement général et 1 milliard exclusivement pour le transport en commun.

Ces montants s'ajoutaient au paiement « anticipé » du Fonds de la taxe sur l'essence de 2,2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral avait mis en place.

Pour savoir comment les fonds du Cadre de relance sécuritaire seront dépensés dans votre province, veuillez consulter la lettre de votre premier ministre provincial destinée au premier ministre du Canada, qui décrit les dépenses.

[Municipalités de l'Ontario](#) – 1,7 milliard de dollars

[Municipalités du Québec](#) – 1,1 milliard de dollars

Comment faire une demande pour le plan de relance de l'économie canadienne

Le volet Résilience à la COVID-19 temporaire de 3 milliards de dollars a été créé pour financer rapidement des projets à court terme qui autrement ne seraient peut-être pas admissibles dans le cadre des volets de financement existants. Le volet permet les éléments suivants:

- Possibilité de transférer jusqu'à 10 % des allocations initiales des volets au nouveau volet Résilience à la COVID-19 pour aider à mobiliser les fonds restants dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada;
- Processus d'approbation accéléré qui permettra aux provinces et aux territoires de soumettre plusieurs projets à la fois, dans une seule demande simplifiée qui rationalise les exigences du programme et réduit le fardeau administratif initial, afin que les collectivités puissent commencer à travailler sur leurs projets dès que possible;
- Possibilité de couvrir jusqu'à 80 % des coûts du projet pour les provinces, les municipalités et les organismes à but non lucratif dans les provinces;
- Rénovation, réparation et mise à niveau des bâtiments municipaux, territoriaux, provinciaux et autochtones, des infrastructures de santé et des écoles;

Infrastructures de lutte contre la COVID-19 comprenant notamment des mesures favorisant l'éloignement physique;

- Projets d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, y compris les infrastructures naturelles, l'atténuation des inondations et des incendies, ainsi que la plantation d'arbres et les infrastructures connexes;
- Infrastructures de transport actif, y compris les parcs, les sentiers, les passerelles, les pistes cyclables et les pistes à usages multiples.

Le volet soutient les projets à court terme qui peuvent être lancés rapidement, et les projets doivent respecter les exigences suivantes :

- La construction doit commencer au plus tard le 30 septembre 2021;
- Les projets doivent être achevés avant la fin de 2021, ou avant la fin de 2022 dans les territoires et dans les collectivités éloignées;
- Les demandeurs soumettent leurs projets à la province ou au territoire;
- La province ou le territoire classe les projets par ordre de priorité et les soumet à Infrastructure Canada;
- Infrastructure Canada examine la demande, valide l'admissibilité et le financement, et demande l'approbation ministérielle;
- Les projets commencent et le financement est versé au moment où les coûts sont engagés.

[En savoir plus.](#)